



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires étrangères

2012/2176(DEC)

8.2.2013

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, Section X – Service européen pour l'action extérieure
(C7-0235/2012 - 2012/2176(DEC))

Rapporteur pour avis: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle que l'exercice 2011 était le premier pour le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), et estime par conséquent qu'il convient de mettre un accent positif sur l'absence d'erreurs matérielles relevée par la Cour des comptes;
2. partage les recommandations de la Cour des comptes quant à la nécessité d'améliorer la collecte des informations relatives au personnel et de veiller au strict respect de la législation en vigueur en ce qui concerne le personnel non contractuel;
3. souligne qu'il est nécessaire d'assurer un meilleur équilibre hommes-femmes et, dans la mesure du possible, géographique lors du recrutement et de la nomination du personnel; invite la HR/VP à élaborer des mécanismes appropriés qui permettront de parvenir à cet équilibre en temps utile;
4. réitère son souci de voir se mettre en place dans les meilleurs délais une politique des ressources humaines qui reflète les priorités politiques de l'Union et les besoins réels sur le terrain; rappelle à cet égard qu'une approche concertée avec la Commission est indispensable pour optimiser le profil du personnel des délégations¹;
5. renouvelle ses observations sur l'excès relatif de postes aux grades les plus élevés, en flagrante disproportion par rapport aux autres institutions; considère que les explications transmises par le SEAE à cet égard sont partiellement légitimes et demande aux services compétents de définir, à moyen et à long terme, une feuille de route et des méthodes appropriées pour corriger ce déséquilibre relatif;
6. relève les observations faisant état de certaines faiblesses dans les procédures de passation de marchés publics et les appels d'offres, et invite le SEAE à y remédier dans les meilleurs délais;
7. invite le SEAE à identifier et à étudier, dans le respect de ses obligations politiques et contractuelles, toutes les options possibles pour réaliser de substantielles économies sur le long terme, de manière à ce que la variation de son budget annuel – dont l'accroissement est, pour des raisons légitimes, proportionnellement plus important que dans les autres institutions – puisse avoir un effet multiplicateur;
8. souligne les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent les délégations les moins dotées en personnel du fait de la complexité et de la rigidité des règles propres à la délégation d'autorisation de paiement entre les personnels du SEAE et de la Commission; invite ces deux institutions à étudier les moyens de faciliter la procédure d'autorisation des financements dans le respect des règles de contrôle financier;

¹ Voir également les recommandations formulées dans le rapport spécial n° 16/2012 de la Cour des comptes sur l'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'état de droit.

9. demande instamment au SEAE de tirer le plus grand profit des économies d'échelle en créant de nouvelles synergies au siège du SEAE et au sein de ses délégations, ainsi que dans le cadre de la coopération avec les États membres et les services diplomatiques nationaux, dans l'esprit d'un authentique corps diplomatique de l'Union; souligne, à cet égard, la nécessité de s'efforcer, dans la mesure du possible, de parvenir à une colocalisation des services dans les pays tiers afin de faciliter les échanges d'informations et de réaliser des économies;
10. se félicite des économies déjà effectuées grâce à des solutions novatrices telles que la visioconférence pour les entretiens de recrutement; invite le SEAE à présenter, dans la mesure du possible, des propositions analogues pour la formation de son personnel;
11. rappelle au SEAE qu'il est de sa responsabilité de parvenir à des résultats concrets et insiste sur la réciprocité entre les services rendus et le montant global du budget;
12. dans le contexte de l'entrée en vigueur prochaine de l'accord d'association UE-Amérique Centrale, souligne la nécessité pour l'Union de disposer d'une délégation au Panama, partenaire important et unique pays de la région à ne pas en disposer, et invite le SEAE à entamer dans les meilleurs délais les démarches en ce sens;
13. attire l'attention sur la nécessité de garantir une vérification de sécurité complète des agents locaux présents dans les délégations.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	7.2.2013
Résultat du vote final	+: 56 -: 1 0: 6
Membres présents au moment du vote final	Pino Arlacchi, Sir Robert Atkins, Bastiaan Belder, Franziska Katharina Brantner, Jerzy Buzek, Arnaud Danjean, Michael Gahler, Ana Gomes, Andrzej Grzyb, Richard Howitt, Anna Ibrisagic, Liisa Jaakonsaari, Jelko Kacin, Tunne Kelam, Nicole Kiil-Nielsen, Maria Eleni Koppa, Andrey Kovatchev, Wolfgang Kreissl-Dörfler, Eduard Kukan, Vytautas Landsbergis, Ryszard Antoni Legutko, Krzysztof Lisek, Sabine Lösing, Ulrike Lunacek, Mario Mauro, Francisco José Millán Mon, María Muñoz De Urquiza, Norica Nicolai, Raimon Obiols, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Mirosław Piotrowski, Bernd Posselt, Hans-Gert Pöttering, Cristian Dan Preda, Libor Rouček, Tokia Saïfi, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Nikolaos Salavrakos, György Schöpflin, Werner Schulz, Marek Siwiec, Sophocles Sophocleous, Laurence J.A.J. Stassen, Inese Vaidere, Geoffrey Van Orden, Kristian Vigenin, Sir Graham Watson, Boris Zala
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Charalampos Angourakis, Marije Cornelissen, Andrew Duff, Diogo Feio, Kinga Gál, Elisabeth Jeggle, Antonio López-Istúriz White, Doris Pack, Marietje Schaake, Indrek Tarand, László Tókécs, Ivo Vajgl
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Mark Demesmaeker, Georgios Papanikolaou